



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

avoués

Question écrite n° 56870

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le futur projet de loi portant fusion des professions d'avocat et d'avoué près les cours d'appel. Ce texte vise à simplifier l'accès à la justice en appel et à se mettre en conformité avec la directive européenne du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur. Avec la réforme programmée, les avoués devront indemniser les employés dont ils seraient obligés de se séparer dans le cadre de leur nouvelle activité d'avocat. Cette charge financière risque de les mettre en difficulté. Ils seront certes en droit de se faire rembourser par l'État mais des problèmes de trésorerie deviendront inévitables pour nombre d'entre eux, en particulier les plus jeunes. Il conviendrait donc que les pouvoirs publics prennent directement en charge le versement de ces indemnités aux salariés. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56870

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7606

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)